



Compte-rendu du 2nd conseil d'école 2020 – 2021

Vendredi 12 mars 2021

Présents :

Equipe Enseignante : M. Ravaud, Mme Dupraz, M. Lanoue, Mme Jossant, Mme Durand, Mme Séron, Mme Nickels, Mme Bailly, Mme Boniface, Mme Chartrain, Mme Cahuzac, M. Mauranne, Mme Aflalo, M. Ozanne. Mme Mounet.

Représentants des Parents d'Elèves (GPIM) : Mme Roumet-Plissier, Mme Guinet, Mme Goldspiegel, Mme Zayets, M. Thévenot, Mme Guérin, Mme Troalen, Mme Gillier, Mme Couderc, Mme Caparros, Mme Mas (suppléante), Mme Tailliez (suppléante).

Représentants de la Mairie : M. Joubert (Maire), Mme Letessier (Service scolaire), Mme Melcion (Interclasse).

Absents / Excusés : Mme Sonia Benmoussa (GPIM)

En raison du protocole sanitaire, ce conseil d'école s'est déroulé en distanciel

Points « Ecole »

1. Effectifs des classes

REPARTITION DES ELEVES				Effectifs	
				Niveau	Classe
1	CP A	Mme DUPRAZ		76	25
2	CP B	M. LANOUE			26
3	CP C	Mme JOSSANT			25
4	CE1 A	Mme DURAND		68	28
5	CE1 B	Mme SERON			25
6	CE1	Mme NICKELS	15	67	23
	CE2		8		
7	CE2 A	Mme BAILLY			27
8	CE2 B	Mme BONIFACE			26
9	CE2	Mme CHARTRAIN	6		74
	CM1		19		
10	CM1 A	Mme CAHUZAC		28	
11	CM1 B	Mme QUELQUEJEU & M. MAURANNE		27	
12	CM2 A	Mme AFLALO et Mme SANVIDO-LANOUE		89	30
13	CM2 B	M. OZANNE			30
14	CM2 C	Mme MOUNEY & Mme SANVIDO-LANOUE			29
				TOTAL	374

2. Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021

	Effectifs 2020-2021	Effectifs 2021-2022
CP	76	82
CE1	68	76
CE2	67	68
CM1	74	68
CM2	89	74
	374	368

Les normes départementales pour la carte scolaire sont les suivantes :

Fermeture	344
Blocage	351
Ouverture	386

L'école comptera 14 classes à la prochaine rentrée scolaire.

3. PPMS et exercices de sécurité

3.1. Exercice « Evacuation Incendie 1 »

- **Bâtiment 2 :**
 - Date : Mardi 24 novembre 2020.
 - Déclenchement de l'alarme : 09h40.
 - Temps d'évacuation : 1 min 05 s.
 - Remarques : Classe de CE2 B au gymnase. RAS
- **Bâtiment 1 :**
 - Date : Mardi 24 novembre 2020.
 - Déclenchement de l'alarme : 9h48.
 - Temps d'évacuation : 1 min 41 s.
 - Remarques : RAS

3.2. Exercice « Evacuation Incendie 2 »

- **Bâtiment 2 :**
 - Date : Jeudi 21 janvier 2021.
 - Déclenchement de l'alarme : 14h47.
 - Temps d'évacuation : 53 s.

- **Défaut de la centrale d'alarme** : les déclencheurs manuels, dans le couloir, ne fonctionnent pas. Une fiche « Pivoine » a été faite ainsi qu'un mail aux services techniques pour vérification. Le défaut a été réparé par les services techniques de la mairie.
- **Bâtiment 1** :
 - Date : Vendredi 22 janvier 2021.
 - Déclenchement de l'alarme : 10h37.
 - Temps d'évacuation : 1 min 28 s.
 - Remarques : RAS

4. Projet d'école : Éducation au Développement Durable

Par courrier en date du 19 novembre, l'école a présenté le volet « Education au développement durable » à Monsieur le Maire et formulé des demandes.

Une réunion a eu lieu en mairie le 17 décembre 2020 en présence de Monsieur le Maire, Mme Letessier et des responsables municipaux. L'école était représentée par M. Ozanne.

➤ **Projet de plantation de plantes mellifères**

Demande de l'école : Nous sollicitons l'autorisation d'utiliser tous les espaces verts de l'école pour des plantations. Les plantations seraient réalisées par les élèves et une aide des agents des services techniques de la mairie serait la bienvenue pour la préparation des sols.

Réponse de la mairie : Les diverses sollicitations d'implantations dans les espaces verts existants aux pieds des bâtiments scolaires Roger Vivier semblent peu réalisables, principalement pour des raisons d'occupation des sous-sols par divers réseaux et la qualité des substrats ne permettra pas les résultats attendus.

Action mise en place par les enseignants : En raison des contraintes liées à la mise en place des plantations, les enseignants ne donnent pas suite à ce volet du projet d'école.

➤ **Projet de recyclage du papier**

Demande de l'école :

- Utilisation de poubelles bleues pour trier et recycler le papier dans les classes.
- Participation de toutes les classes.
- Responsabilisation des élèves pour trier le papier en classe.
Serait-il possible d'avoir une benne dédiée au recyclage du papier qui pourrait être positionnée près du local vélo ?

Réponse de la mairie : Le triage et recyclage des papiers ne semble pas poser de contraintes, des bacs de collecte à couvercles jaunes sont déjà existants sur les sites, pour acheminement en recyclerie.

Action mise en place par les enseignants : Il n'est pas envisageable, pour des raisons de sécurité, d'envoyer des élèves à l'entrée du parking des enseignants pour jeter les corbeilles de recyclage du papier des classes. A la demande de l'école, une poubelle jaune de recyclage du papier a été positionnée près du local vélo.

Dans chaque classe, des élèves auront la responsabilité de vider les poubelles de recyclages (bleues) dans cette grande poubelle.

Est-il possible de redire au personnel qui assure le ménage de ne pas jeter le contenu des poubelles bleues dans la poubelle générale ?

La mairie contactera la société qui assure le ménage pour refaire passer cette demande. Le personnel municipal qui intervient sur le temps de midi sera aussi prévenu.

➤ **Projet d'installation de nichoirs et de cabanes à insectes**

Demande de l'école : des nichoirs pourraient être installés dans les arbres des cours de récréation et dans les environs de l'école, si cela était possible.

Réponse de la mairie : Il n'est pas prudent d'installer des cabanes à insectes à proximité des cours de récréation et aires de jeux des enfants. Tous nos « amis volants » peuvent être agressifs en situation de défense et occasionner des incidents sur les sujets sensibles.
L'année 2020 a permis d'installer des cabanes à insectes et nichoirs à oiseaux confectionnées par les agents des services techniques. D'autres équipements peuvent être réalisés et installés après étude et choix des emplacements, dans le respect des espèces concernés.

Action mise en place par les enseignants : Les élèves réaliseront des nichoirs à oiseaux ou à insectes qu'ils emporteront chez eux. Certains nichoirs pourront être placés aux alentours de l'école.

5. Temps forts : Activités pédagogiques, culturelles et sportives

5.1. Conseil des délégués des classes

En raison du protocole sanitaire qui impose le non brassage des élèves, les réunions des délégués sont toujours annulées.

5.2. Semaine « Jeux de société »

- Dates : du 08 au 12 février 2021.
- Horaires : de 13h30 à 15h00.
- Les élèves restent dans leur classe.
- Financement : Coopérative scolaire.

Bilan : Les enseignants et les élèves ont beaucoup apprécié cette activité pédagogique. Les ateliers ont bien fonctionné.

Il faut cependant noter que de nombreux élèves n'ont pas l'habitude de jouer avec d'autres « êtres humains ». Ils ont, pour les plus petits mais pas seulement, besoin d'apprendre le respect des règles et des autres joueurs mais aussi à apprendre à perdre la partie.

5.3. Semaine des arts

- Dates : du 12 au 16 avril 2021.
- Horaires : de 13h30 à 16h30.
- Les élèves restent dans leur classe.
- Financement : Coopérative scolaire.

5.4. Projet tennis en partenariat avec le club sportif de Marolles

- Classes de CP, CE1 et CE2. Les élèves de CE2 de Madame Chartrain seront pris en charge par Madame Boniface.
- Dates : D'avril à juin 2021
- Financement : Club de tennis.

Le projet pédagogique a été validé par l'inspection. M. Ravaud espère vivement que cette activité pourra avoir lieu cette année.

5.5. La BPDJ (Brigade de la Prévention de la Délinquance Juvénile) devient le MCPF 91 (Maison de Confiance et de Protection des Familles)

- Date : Jeudi 25 mars 2021.

- Classes de CE1-CE2, CE2, CE2-CM1, CM1 et CM2.
- Financement : Gendarmerie nationale.

5.6. Organisation d'une Course longue 2021

Si les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser le traditionnel Cross de l'école élémentaire, M. Ravaud propose de mettre en place une « course longue solidaire » sur le modèle proposé par l'USEP.

Le principe est de remporter des points par équipe en réalisant un contrat de distance. Les points remportés par chaque enfant sont crédités à son équipe puis à sa classe.

Chaque classe pourrait donc réaliser son contrat individuellement.

Date retenue : Vendredi 28 mai 2021 (en fonction de la météo).

5.7. Partenariat avec la Gendarmerie de Marolles

- Classes de CM2 : Permis internet. Une attention particulière sera portée sur l'usage des réseaux sociaux.
- Classes de CE2 : Permis piétons.
- Date : Mardi 23 mars pour les trois classes de CM2 et les classes de CE2 A et B. Les interventions prévues dans les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 seront programmées ultérieurement.

Projet en partenariat avec la Mairie :

5.8. Spectacle « Pierre et le Loup »

- Compagnie de l'Orage
- Financement : Mairie.
- Lieu : Salle des fêtes.
- Il y a eu une représentation pour les élèves de CP le mardi 02 mars 2021 dans le respect du protocole sanitaire.

5.9. Prix des P'tits Loups 2021

Toutes les classes de l'école participent au « Prix des P'tits loups 2021 » proposé par la médiathèque de Marolles. Les Essonnais de 7 à 10 ans sont invités à découvrir des livres de la littérature de jeunesse et à voter pour leur album préféré.

C'est une bonne occasion de leur donner le goût de lire et d'éveiller leur sens critique !

Avec la participation des classes au dispositif « Silence, on lit », tous les élèves lisent environ 15 minutes chaque jour.

6. Création du « Klassboard » de l'école

Afin de faciliter la communication vers les familles, en plus du blog, l'école a mis en place une plateforme « Klassboard » en lien avec les applications « Classroom » utilisées dans les classes de l'école.

C'est la seule solution gratuite qui a pu être mise en place cette année pour répondre aux besoins de communication de l'école. Ce n'est pas une solution pérenne.

Un test de communication (Message multimédia) a été réalisé avec succès début mars. Les parents qui n'ont pas activé leur accès « Classroom » sont invités à le faire sans délais.

M. Ravaud rappelle aux parents qu'il ne faut ni répondre ni réagir aux messages qu'il envoie et qu'il faut encore passer par les cahiers de correspondances en cas de besoin.

Cette année, les messages continueront à être doublés par une version papier dans les cahiers de correspondances.

Rappel : le blog de l'école est accessible à l'adresse suivante :

<http://blog.ac-versailles.fr/elemviviernarolles91/>

L'école ne dispose pas d'un ENT (Espace Numérique de Travail). L'évolution des technologies et les besoins de communications ne permettent plus cette économie.

Un abonnement annuel à une application de type « Pronote Primaire » coûterait environ 1 100 € HT (160 € d'hébergement et 2.50 € HT par élève). Cette plateforme serait la même que celle utilisée par les collèges et les lycées. La mairie et les parents auraient un accès réservé. Une version « multi-sites » existe si les écoles maternelles sont intéressées.

L'école demande à la mairie si elle peut étudier le financement d'un tel abonnement pour la prochaine rentrée scolaire. Dans ce cas, les accès des parents seraient inclus dans l'abonnement annuel.

Réponse : la mairie étudie la mise en place d'un ENT avec un financement qui pourrait être en partie subventionné. La mairie donnera une réponse définitive dès qu'elle aura avancé sur le sujet. M. Ravaud demande que l'école soit consultée pour le choix de l'ENT.

7. Accueil des nouveaux élèves

Si la situation sanitaire le permet, M. Ravaud organisera une réunion d'accueil pour les nouveaux élèves le mardi 15 juin 2021 à 17h00.

Cette réunion ne concerne pas les élèves de GS scolarisés à Marolles.

Questions de l'équipe enseignante pour la mairie

8. Est-il possible de mettre à la disposition de l'école une clé permettant d'accéder au stade ?

Durant les périodes de fermeture du stade au public, les enseignants doivent passer en mairie pour prendre et déposer la clé du stade. Serait-il possible que l'école dispose d'une clé qui serait disponible au bureau de M. Ravaud ?

Réponse : Actuellement, l'accès au stade n'est pas réglementé. Une clé pourra être mise à la disposition de l'école si la situation sanitaire imposait une nouvelle fermeture du stade au public.

9. Point « Informatique » / Internet

9.1. Où en est la réparation des 3 ordinateurs hors service, la connexion au réseau de la salle et l'accès à internet ?

Les trois ordinateurs hors service ne sont pas réparables. Ils seront remplacés prochainement par des ordinateurs de la mairie qui seront reconditionnés.

9.2. Le service technique de la mairie devait réaliser un état des lieux de la salle informatique et un devis devait être établi pour résoudre les dysfonctionnements.

9.3. La connexion internet du bâtiment 2 (sauf la classe de Mme Boniface qui a été reconnectée cet AM) et celle de la salle informatique ont été rétablies mi-janvier 2021. L'équipe enseignante du bâtiment 2 est ravie de pouvoir se connecter à internet. Qu'en est-il de l'étude de l'installation d'une connexion par répéteur WIFI du bâtiment 1 ?

Le budget prévisionnel d'un montant de 3 500€ pour l'installation d'un réseau internet dans le bâtiment dépasse la dotation investissement 2021 de l'école. La mairie propose de remettre en place un montage financier identique à celui réalisé pour l'installation des derniers vidéoprojecteurs : bascule par anticipation d'une partie du budget « investissements 2022 » sur le budget « investissements 2021 ».

M. Ravaud demande qu'une partie du budget « sorties scolaires 2021 » soit affecté à ces travaux.

Les classes réutiliseront la salle informatique dès que son état de fonctionnement permettra à tous les élèves d'y travailler dans de bonnes conditions.

10. Point sur les budgets 2020 et projection sur les budgets 2021

Les sorties scolaires de l'année scolaire 2020-2021 ayant été annulées sans pénalités financières, c'est un budget d'un montant global de 12 297.04 € (32.45 € par élève) qui n'a pas été dépensé par l'école.

Il n'a pas été possible de le reporter ce budget sur une autre ligne budgétaire.

Si la situation perdure et qu'il n'est toujours pas possible de faire des sorties scolaire, M. Ravaud demande que le budget « Sorties 2021 » soit réparti sur les budgets « fournitures scolaires » et « Investissements ».

Réponse de Mr le Maire : nous aviserons, selon les conditions, à l'occasion du BS pour un transfert de fonctionnement à l'investissement.

11. Contrat du photocopieur : Lors du conseil d'école du 06 mars 2020, l'école avait demandé la révision du contrat du photocopieur en raison de l'augmentation des effectifs. Qu'en est-il ?

M. Le maire a donné son accord pour la mise à jour du contrat du photocopier.

Le nouveau quota de copies sera communiqué à l'école.

Point « Mairie »

12. Réaménagement de la pause méridienne en vue d'améliorer l'accueil des enfants lors de la restauration scolaire.

Projet d'organisation de la pause méridienne - Mise en œuvre en septembre 2021

Constat :

Aujourd'hui, la quasi-totalité des enfants scolarisés à l'école élémentaire mange au restaurant scolaire. Chaque jour, c'est environ 320 enfants en élémentaire et 180 en maternel qui se pressent dans les locaux municipaux entre 11h30 et 13h30 :

- L'expérience du self s'est avérée non satisfaisante pour des enfants d'âge élémentaire et a rapidement évolué vers un service à table.
- Les effectifs sont en constante augmentation, malgré l'agrandissement du restaurant scolaire il y a plusieurs années par anticipation de la municipalité.
- L'organisation du passage des enfants au restaurant scolaire doit tenir compte de plusieurs paramètres éducatifs (organisation des APC, effectifs par tranches d'âge, sieste des plus jeunes...)
- 100% des enfants inscrits au restaurant scolaire sortent de classe à la même heure, ce qui engendre une fréquentation maximale des couloirs, des sanitaires et des préaux en cas de mauvais temps.

- Les groupes d'enfants attendent leur tour, pour se rendre aux toilettes et pour manger.
- Afin de respecter les horaires de classe, les enfants sont pressés par les équipes d'animation.
- L'organisation est millimétrée dans les trois écoles, elle ne peut absorber aucun imprévu. Lors de la crise du COVID, les aménagements rendus nécessaires par l'application des protocoles successifs ont amplifié ce constat.

La crise sanitaire n'est pas terminée, certes, mais au-delà d'une vision pessimiste de l'avenir il semble nécessaire de se projeter en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et rendre l'organisation de la pause méridienne plus résiliente (augmentation des effectifs, nouveau protocole, absences...)

Moyens à mettre en œuvre :

L'agrandissement du restaurant scolaire, pour un temps d'occupation limité, n'est pas une piste satisfaisante. Sa capacité d'accueil est déjà conséquente et suffisante lors des autres temps d'occupation (les 36 mercredis de l'année scolaire et durant toutes les périodes de vacances soit environ 110 jours par an).

Sa capacité pose problème les jours d'école (soit environ 140 jours par an).

Un parallèle peut être fait avec ce qui a été décidé par le gouvernement quant à l'échelonnement des vacances d'hiver. Tous les vacanciers ne pouvant pas utiliser la montagne et les autoroutes pour se rendre au même endroit au même moment, la période d'utilisation a été allongée grâce aux zonages.

Il faut donc allonger la période d'utilisation du restaurant scolaire et permettre d'organiser un échelonnage de son utilisation, sans augmenter la durée de la pause méridienne de chaque enfant.

La constitution d'un groupe de travail, dans chaque école, associant les parents d'élèves, les enseignants et les services périscolaires est indispensable afin de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'un fonctionnement satisfaisant pour tous.

Le groupe de travail devra tenir compte des paramètres suivants :

- Nécessité d'organiser trois services en élémentaire et deux distincts en maternelle (sans chevauchement).
- Prendre en compte le passage aux sanitaires avant et après le repas (soit environ 15 min).
- Aménager un temps de restauration et de repos/loisirs satisfaisants pour chaque enfant en fonction de leur âge, afin de répondre aux besoins chrono-biologiques des enfants ainsi qu'à leur besoin de récupération physique et psychique.
- Constituer des groupes par niveaux ou groupe de niveaux afin de développer des temps d'animation cohérents lors des temps de repas et de loisirs.
- Prendre en compte la configuration des bâtiments et des cours afin de ne pas perturber les temps d'apprentissages.
- Permettre une utilisation optimale des sanitaires.

Réactions des représentants des parents d'élèves :

- Considérer le nombre de jours d'école pour décider de ne pas agrandir la cantine est étrange, puisque le concept d'une cantine scolaire c'est justement d'être utilisée quand il y a école. De plus, le centre de loisirs va être agrandi alors que le problème de taille ne se pose pas tous les jours non plus.
- S'il y a échelonnage des sorties sur le temps du midi, il y aura la problématique des fratries qui déjeunent chez elles et que les parents viennent chercher.
- Pour les enfants qui ont des rendez-vous médicaux récurrents sur le temps de la pause méridienne, cela risque de nécessiter une réorganisation également.

- Ne pas agrandir à nouveau le restaurant scolaire du groupe Vivier (qui regroupe élémentaire et maternelle Vivier) est incompréhensible, surtout que la ville ne cesse de grandir depuis la construction des lotissements « Cœur de Ville » et « Route de St Vrain ».
- Bouleverser les rythmes scolaires de tous les élèves maronnais et des équipes enseignantes de façon pérenne pour un manque de place au restaurant scolaire n'est pas entendable.

Questions des représentants des parents d'élèves pour l'école

13. L'école a-t-elle été consultée par la Mairie lors de la décision de faire déjeuner des groupes d'élèves dans leur salle de classe respective, sans distanciation (2m comme à la cantine), ni masque ?

Le temps de cantine est un temps sous la responsabilité de la mairie.
L'école a été avertie de l'organisation retenue par la mairie pour les repas de cantine.
Cela induit une réorganisation des créneaux d'APC.

Depuis la mise en place des pique-niques dans les classes, certains élèves ont retrouvé leurs affaires déplacées (trousses vides et cachées par exemple) sur le temps de cantine : les animateurs seront plus vigilants.

Il faut également noter qu'il n'y a pas de nettoyage avant les pique-niques dans les classes : les parents seront invités à fournir des sets de table ou des serviettes aux enfants.

Le nettoyage après les pique-niques est parfois difficile et incomplet dans certaines zones de l'école.

Le changement de masque se fait à 13h30 au retour des élèves dans les classes.

14. Gestion du cas Covid en CP-C : nombreux parents inquiets d'avoir été prévenus après avoir déposé leur enfant à l'école (souvent ils ont été appelés alors qu'ils arrivaient ou se trouvaient déjà sur leur lieu de travail) alors que le cas Covid+ était connu depuis mercredi 3/02, puis de ne pas avoir été avertis assez rapidement de la mise à l'isolement pour 7 jours. Mais aussi de n'avoir aucune nouvelle de la classe (santé de chacun des élèves et de l'enseignante) pendant les vacances scolaires (suivi des enseignements, devoirs, ...)

Mme Jossant a été informée qu'elle était cas contact le mardi 02/02 et a quitté immédiatement son poste.
En l'absence de remplaçant, les élèves ont été répartis.

Les élèves de la classe ont été de nouveau répartis le jeudi 04/02 (pas de personnel remplaçant disponible). Ils ont été pris en charge par une enseignante remplaçante le vendredi 05/02.
Les élèves n'étaient pas alors pas considérés comme cas contact et M. Ravaud a fait un mot à tous les parents de la classe.

L'école a été avertie qu'il s'agissait du variant anglais du virus le samedi 06/02 et a immédiatement prévenu l'inspection.

Ce n'est que le lundi 08/02 matin que l'école a été avertie de la décision de fermeture de la classe de CP C.
Il a donc fallu gérer, dans l'urgence, le non-accueil des élèves de cette classe au portail et le départ des élèves qui étaient déjà présents à l'école.

Mr Ravaud a renseigné et transmis un premier tableau « Fiche de transmission des patient COVID + et des cas contacts associés dans les établissements scolaires » le mardi 2/02 puis un second fichier le lundi 07/02 avec l'identité et les coordonnées de tous élèves de la classe et de leurs parents. A partir de ce moment, c'est la cellule CODIV qui était en charge de la communication aux parents (Protocole d'isolement, documents pour les employeurs...)

Concernant la continuité pédagogique, celle-ci n'a pu être mise en place par l'enseignante, elle-même en arrêt maladie.

15. Problématique sur la répartition des classes lors d'absence d'enseignant - surtout en cas de Covid+ de l'enseignant (résultat qui parvient quelques jours plus tard).

Les enseignants absents et/ou le directeur informent l'inspection des absences et des besoins de remplacement.

En cas de non disponibilité d'un personnel remplaçant, les élèves sont répartis dans toutes les classes de l'école selon une liste établie par les enseignants. Cela permet une traçabilité des élèves répartis.

16. Visibilité sur la campagne de tests salivaires suite aux annonces du gouvernement ?

L'école et la maire ont reçu un courrier d'information générale de la DSDEN

A ce jour, l'école n'a pas reçu d'informations particulières sur une campagne de dépistage par tests salivaires.

17. Combien de fois le protocole « harcèlement » a-t-il été appliqué l'an dernier et sur le 1er semestre de cette année ?

Le protocole «Harcèlement » a été activé deux fois cette année.

- pour quel type de fait de harcèlement (harcèlement verbal, jeux violents, exclusions etc.) :
 - Cyber Harcèlement.
 - Jeux violents / Exclusion.
- Quelles suites ont été données à ces faits : signalement ? Médiation? Sanction ? Orientation vers un tiers ?
 - Cas 1 : Cyber Harcèlement.
 - M. Ravaud a rédigé un « Fait établissement ».
Cette application est ouverte aux établissements publics du premier et du second degré. Elle est destinée à enregistrer et transmettre tous les faits préoccupants (événements graves, phénomènes de violence) d'une école, d'une circonscription ou d'un établissement scolaire. Elle permet de signaler aux autorités académiques les faits préoccupants et d'assurer le suivi de ces faits.
 - Les enfants ont été reçus et entendus. Le rappel des droits et devoirs et du règlement intérieur a été fait.
 - Tous les parents ont été prévenus.
 - La gendarmerie de Marolles, qui doit intervenir dans la classe, a été avertie pour adapter son intervention sur le permis internet à cette situation.
 - Les animateurs de l'interclasse ont été prévenus.
 - Cas 2 : Jeux violents / Exclusion.
 - Les enfants ont été reçus et entendus. Le rappel des droits et devoirs a été fait.
 - Les élèves auteurs ont rédigé une fiche « réfléchir à son comportement ».
 - Tous les parents ont été prévenus.
 - M. Ravaud a eu de très nombreux échanges avec la famille de la victime.
 - La psychologue scolaire a été alertée.
 - Les animateurs de l'interclasse ont été prévenus.
- Quel suivi des victimes et des auteurs des faits présumés est opéré par la suite ?

Les enseignants et les animateurs assurent une surveillance particulière de ces élèves.

18. Pourquoi les enfants doivent-ils garder le masque quand ils font du sport dans la cour de récréation ? Des enfants se plaignent de difficulté à respirer pour courir

Les élèves enlèvent les masques pendant les efforts physiques et les remettent pendant les temps de repos ou d'attente. Il est arrivé très ponctuellement qu'un élève oublie d'enlever son masque.

Le port du masque est obligatoire durant les temps de récréation.

19. Quelles sont les activités sportives prévues sur le prochain trimestre (afin que les enfants se dépensent de préférence en plein air et pas forcément masqué) ?

Les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique.

Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque de manière continue et respecter, dans la mesure du possible, la distance de deux mètres, définie pour les personnes en position statique.

Le retour d'une météo plus clémente devrait permettre d'organiser des séances d'EPS en extérieur dans toutes les classes.

20. Retour des enseignants sur le moral des enfants face à la pandémie, au port du masque, non brassage (des copains au loin) etc. Et comment pouvons-nous, en tant que enseignants / parents, mieux les accompagner moralement ?

La grande adaptabilité des élèves aux différents protocoles imposés est remarquable.

Il y a cependant des allusions au COVID, au masque et au protocole sanitaire dans certaines productions d'écrits.

Les enseignants ne remarquent aucune augmentation de l'absentéisme à ce jour.

Les seuls retours négatifs concernent le zonage de l'école et des cours de récréations qui séparent certaines classes de même niveau et par conséquent certains élèves ne peuvent plus jouer avec leurs camarades.

21. Echanges parents - enseignants : même quand tout va bien, les parents ont besoin de faire un bilan du premier semestre (les rendez-vous avec l'enseignant étant ciblés sur les enfants en difficultés), surtout qu'il n'y a pas eu de bilan de 2ème semestre en juin 2020.

A la fin du premier semestre et l'envoi des LSU, l'équipe enseignante a décidé de privilégier les rendez-vous avec les parents des élèves qu'ils avaient ciblés.

Tous les autres parents qui en ont fait la demande ont été reçus sur rendez-vous ou ont reçu un bilan écrit en complément du LSU.

22. Comment situer son enfant avec ses résultats scolaires ? (notamment les évaluations : nous n'avons aucun curseur pour situer notre enfant par rapport à la moyenne de la classe)

L'école ne fait pas de classement des élèves ou des classes en fonction des résultats des élèves : c'est interdit.

Les résultats des évaluations nationales CP et CE, mais aussi les évaluations continues dans les classes, permettent d'identifier les élèves à besoins particuliers. Cela peut faciliter la constitution de groupes à besoins dans ces classes.

Le parcours scolaire d'un élève se construit par rapport aux programmes et aux attendus de fin de cycles : Il n'est pas question de situer un élève par rapport à un autre ou à un groupe classe pas mais par rapport à lui-même.

23. Prévision de projet de classe, même virtuel ? (exemple : une classe transplantée à distance - il y a eu des reportages télévisés sur le sujet). Ça pourrait être un vrai bol d'air pour nos enfants.

Les représentants des parents n'apportent pas d'éléments à cette question.

Travaux : Les enseignants remercient la mairie pour le changement des lumières des couloirs et dans la quasi-totalité des classes du bâtiment. La luminosité des éclairages à Led est remarquable.

Monsieur Ravaud remercie les membres du conseil d'école pour leur présence lors de ce conseil d'école en distanciel.

La séance est levée à 19h53.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 11 juin 2021 à 18h00.

J. RAVAUD
Directeur de l'école